

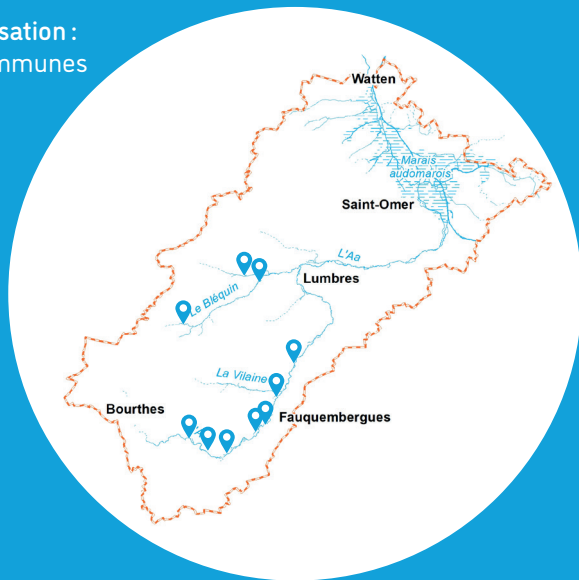
PRÉVENTION DES INONDATIONS

Mobilisation du champ d'expansion des crues

Projet pivot du Programme d'Action de Prévention des Inondations 2012-2019, cette opération a consisté à créer 10 ouvrages de ralentissement dynamique des crues, les champs d'inondation contrôlée, pour retenir jusque 610 000 m³ lors des inondations les plus problématiques. Les ouvrages ont été créés dans des espaces peu vulnérables. En dehors de l'emprise des barrages, les activités en place ont été préservées. Les impacts sur le paysage et sur les milieux naturels ont été réduits au maximum.

Sur les 10 ouvrages, 3, sur les affluents, sont en travers du lit mineur du cours d'eau. Sur l'Aa, les 7 autres ouvrages se situent uniquement dans le lit majeur. Ils n'impactent pas le lit mineur du cours d'eau. Ouvrages combinant les fonctionnalités écologiques des fonds de vallée avec la fonctionnalité hydraulique attendue, ils sont considérés comme des Solutions Fondées sur la Nature.

Localisation :
10 communes



Volume régulé : 610 000 m³
Surface sur inondée : 68 ha
Parcelles : 276
Propriétaires : 134

Exploitants : 30
Hauteur d'eau max : de 1 m à 2,30 m
Durée de vidange max : de 6h maxi
à 72 h maxi selon les ouvrages

Budget global : 14 millions d'€ TTC



Financement

42 % : État

19 % : Europe (FEDER)

16 % : Agence de l'Eau

1 % : Région Hauts-de-France

22 % : SmageAa

Démarrage : 2006

Réception : 2020



Maitre d'œuvre : V2R Ingénierie
& Environnement (62)



Entreprise : Colas (62) et Vinci Construction
Terrassement (62)

Suivi : Le SmageAa assure le suivi
hydraulique et écologique des sites.
Voir fiche dédiée



Champ d'Inondation Contrôlée



Champ d'Inondation Contrôlée lors d'une crue



www.smageaa.fr

